

REPUBLIQUE TUNISIENNE
**MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE LA PECHE**
Direction Générale des Forêts

**PROJET DE GESTION INTÉGRÉE DES PAYSAGES
DANS LES RÉGIONS LES MOINS DÉVELOPPÉES EN TUNISIE**

(PGIP)

Prêt BIRD N° 8722-TN



Termes de Référence

**Pour la sélection d'un Consultant individuel pour l'évaluation
des conventions d'Alliances Productives**

Contexte et cadre général

Dans le cadre du Projet de « Gestion Intégrée des Paysages (PGIP) dans les régions les moins développées, 17 conventions de cogestion pour l'exploitation des produits forestiers non ligneux (PFNL) ont été signées entre le ministère de l'agriculture des ressources hydrauliques et de la pêche / Direction Générale de Forêts et des groupements de développement agricole (GDA) appartenant aux zones d'intervention du projet.

Ces conventions autorisent les GDA(s) des régions concernées à utiliser gratuitement certains produits forestiers non ligneux. Cette faveur d'utilisation gratuite de la ressource engage, en contrepartie, les GDA(s) bénéficiaires à réaliser des services visant à contribuer à la préservation des forêts et leur développement.

En vue de créer les conditions et les incitations pour établir une relation mutuellement bénéfique entre producteurs et acheteurs, 12 conventions d'Alliances Productives ont été conclues entre GDA et Opérateurs économiques et 2 PME pour permettre aux producteurs de viser l'accès à des marchés plus rémunérateurs/à haute valeur ajoutée par rapport aux marchés traditionnels (souks, marchand ambulant, vente sur pied) et qui sécurisent l'écoulement de plus grandes quantités de production

Pour arriver à une alliance, les GDA(s) auront conclu un accord avec un acheteur qui peut être une MPME (distillation, séchage, et autre conditionnement de la matière première), une agro-industrie ou un exportateur. Le plan d'affaires devra reprendre les engagements du GDA en matière d'utilisation durable de la ressource telle que contenu dans la convention de cogestion. Le financement du plan d'affaires inclura obligatoirement la contribution de l'acheteur pour aider le GDA à remplir ses obligations, en particulier les outils de cueillette et les équipements pour le séchage et la distillation, etc. au profit des membres du GDA.

L'Unité de Gestion par Objectifs du projet de GIP sollicite des candidatures émanant de consultant individuel en vue de la prestation de services pour « la réalisation d'une évaluation des conventions d'Alliances productives conclus en 2019 entre 12 GDAs et 5 Opérateurs économiques Cartago, Agriland, BIO_ESSENCE, les Vergers de Tunisie, Botanica) et 2 PME(Medi-flower et Eco-Med) .

Objectifs de l'évaluation :

L'objectif de l'évaluation des conventions d'alliances productives est d'analyser l'impact socioéconomiques, la performance des résultats attendus de ces contrats dans la perspective d'améliorations des conditions de travail et leur contribution à l'accès des aux marchés. Et ce en termes de cohérence, d'efficience, d'efficacité, d'impact et de durabilité ainsi que d'en tirer les leçons apprises et les bonnes pratiques.

Déterminer la performance et des résultats attendus de conventions d'alliances productives « conclus entre les GDA ayant signés des conventions de cogestion des ressources forestières et Opérateurs économiques » pour les communautés, les GDA et d'autres populations vulnérables dans les paysages forestiers notamment leur contribution à l'accès des GDAs aux marchés.

Apprentissage

L'évaluation déterminera les raisons pour lesquelles certains résultats ne sont pas atteints, pour en tirer des leçons, identifier de bonnes pratiques et identifier les meilleurs indicateurs pour l'apprentissage. Elle fournira des résultats fondés sur des données probantes pour éclairer les décisions opérationnelles et stratégiques. Les résultats seront diffusés largement et partagés.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Déterminer les GDAs pour lesquels la mise en œuvre des conventions d'alliances productives, qui ont été conclus, leurs a permis un meilleur accès aux acheteurs.
- Déterminer le degré de contribution des opérateurs économiques à l'investissement dans les paysages conformément aux plans d'affaires prévus.
- Evaluer l'impact socioéconomique de ces conventions sur les moyens d'existences des communautés, le degré d'amélioration des revenus des communautés, la contribution à la création d'emploi dans les paysages, etc
- Faire une analyse systématique de l'efficacité, l'impact et la viabilité des résultats de mise en œuvre de ces conventions ;
- Identifier les points forts et les points faibles de ces types de contrats
- Déterminer le taux de satisfaction des divers partenaires de la mise en œuvre des conventions.
- Déterminer les raisons des effets observés et tirer des leçons pour produire des résultats fondés sur des données probantes qui permettront à la DGF et au projet de Gestion Intégré des Paysages de prendre des décisions éclairées sur les modalités de transfert et des ajustements nécessaires lors des nouveaux contrats de ce type.
- Proposer les mesures correctives nécessaires pour faire faces aux contraintes rencontrées.

Portée des travaux

Le consultant mènera l'évaluation en étroite collaboration avec l'UGO et les UREP(s). et proposera les éléments suivants :

- Un planning de travail qui sera validé par l'équipe d'exécution du projet
- Présenter la méthodologie d'évaluation (démarche, critères et indicateurs d'évaluation du processus et du résultat, sources de données et définition de situation de référence)
- Définir la liste des personnes à rencontrer et la méthodologie à adopter
- Faire une analyse systématique de l'efficacité, l'impact et la viabilité des résultats de mise en œuvre de ces conventions ;

Résultats attendus :

- Les résultats qualitatifs et quantitatifs nécessaires à mesurer l'atteinte des objectifs du projet sont établies.
- Contribuer à une base de données de connaissances des leçons apprises sur ces types de convention (GDA - Opérateurs Economiques).
- Le niveau d'efficacité de mise en œuvre, l'impact et la viabilité des résultats sont déterminés ;
- Le projet reçoit une note de 1 à 5 pour chacun des critères d'évaluation (l'efficacité, l'impact et la viabilité) ;
- Les limites des conventions sont identifiées.
- Les leçons apprises lors de la mise en œuvre du projet sont répertoriées : S'assurer à ce que les observations soient prises en compte dans les décisions futures relatives à la conception et à la mise en œuvre des nouvelles conventions.
- Des recommandations sont formulées pour chacun des critères d'évaluation (l'efficacité, l'impact et la viabilité) au terme de la consultation.

Approche de l'évaluation

Etendue

L'évaluation couvrira toutes les conventions d'alliances productives (13 conventions d'alliances pourvus que GADs Bhaier a signé deux contrats de ce type dont l'une avec la PME et l'autre avec l'OE) et tous les processus liés à leurs formulations, leurs mises en œuvre, leurs suivis, son évaluation et leurs rapports, afin de répondre aux questions de l'évaluation.

Table 2 : Critères d'évaluation et questions

| Critères | Questions de l'évaluation |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pertinence | Dans quelle mesure la conception des interventions suite aux contrats GDA-OE était-elle conforme aux besoins de la population cible homme, femme, et jeunes |
| Efficacité | <p>Dans quelle mesure les interventions ont-elles répondu aux besoins des cibles : GDA ? Communautés rurales et adhérents des paysages ? Quels ont été les principaux facteurs influençant la réalisation ou non des résultats / objectifs de l'intervention ?</p> <p>Mesure du degré de réalisation des objectifs de la convention d'alliance productive.</p> <p>L'évaluation de l'efficacité d'un contrat d'AP doit prendre en compte les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure les objectifs ont-ils été atteints ou sont susceptibles de l'être ? • Quels ont été les principales raisons de la réalisation ou de la non-réalisation des |

| | |
|----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | objectifs ? |
| Efficienc | Dans quelle mesure les activités étaient-elles « rentables (coûts/efficacité) » ? La modalité de transfert de fonds a-t-elle été mise en œuvre de la manière la plus efficace ? Quels sont les facteurs externes et internes influençant l'efficacité ? |
| Impact/effet | Quels ont été les effets à court et moyen terme de l'opération sur les GDA et Adhérents en terme pour sauver des vies et des moyens de subsistance et promouvoir la transition. Quelles sont les raisons des effets observés ? Y a-t-il des effets négatifs sur les bénéficiaires ? Quelles ont été les incidences sexo-spécifiques, en particulier en ce qui concerne l'autonomisation des GDA ? Quels sont les principaux moteurs des impacts positifs ? |
| Durabilité ou connectivité | Dans quelle mesure les résultats des opérations sont-ils durables, La viabilité permet de mesurer si les bienfaits de ces types de contrats ont des chances de perdurer une fois que le donneur aura achevé de la financer. L'évaluation de la viabilité d'un tel programme doit prendre en compte les points suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure les bienfaits résultant d'un programme/projet perdurent-ils après le retrait des bailleurs de fond ? • Quels sont les principaux facteurs qui influent sur la viabilité ou la non-viabilité d'un programme/projet ? La stratégie de viabilité mise en place par les conventions d'AP dans ce projet était-elle suffisante et pertinente ? |
| Couverture | La couverture dans la conception et la mise en œuvre de l'opération était-elle adéquate ? |
| Cohérence | Dans quelle mesure l'opération était-elle cohérente avec les objectifs et les stratégies de la DGF, ainsi que la complémentarité avec les interventions des partenaires de développement concernés. |

Méthodologie

La Méthodologie sera conçue par l'expert en évaluation au cours de la phase initiale. Il devra :

- Utiliser les critères d'évaluation internationaux requis, y compris la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact, la durabilité, la couverture et la cohérence.
- Evaluer les 12 conventions d'AP et ceux conclus avec les PME.
- Utiliser des méthodes mixtes (quantitatives, qualitatives, participatives, etc.) pour assurer la triangulation de l'information par divers moyens.
- Appliquer une matrice d'évaluation destinée à répondre aux principales questions d'évaluation en tenant compte des défis de disponibilité des données, des contraintes budgétaires et temporelles ;
- Veiller à ce que les GDA(s), les communautés cible homme, femme, et jeunes de différents groupes d'intervenants participent à des méthodes mixtes et que leurs différentes voix soient entendues et utilisées.

Etant donné la nature complexe de ce type d'intervention, il est souvent nécessaire de combiner différentes approches pour pouvoir répondre aux questions de l'évaluation. A titre indicatif l'évaluation pourra s'appuyer par exemple sur l'organisation des :

- Entretiens/focus group avec les autorités administratives des paysages cibles ;

- Visite de réalisations (actions concrètes)
- Entretiens/focus group avec les GDA(s) et ses adhérents/Opérateurs économiques et PME;
- Entretiens/focus group avec les bénéficiaires des actions concrètes ;
- Entretiens avec le staff de PGIP (Coordonnateur Programme, Responsable activité communautaire et suivi-évaluation, Agent terrain)

ORGANISATION ET MOYENS REQUIS A LA CONDUITE DE L'EVALUATION

Ces documents ci-dessous seront mis à disposition de l'évaluateur par le PGIP

- Document de projet ;
- Les conventions d'alliances productives ;
- L'évaluation doit prendre en considération les plafonds d'exploitation des ressources définis aux conventions
- Rapports d'activités et de monitoring ;

DUREE DE LA MISSION DU CONSULTANT

La mission du Consultant s'étale sur une période de 60 jours, à partir de la date de mise en vigueur du contrat.

Organisation et calendrier

L'évaluation inclura :

- La phase de revue documentaire ;
- L'élaboration de la méthodologie de l'évaluation et des outils de collecte ; y compris la matrice d'évaluation, dans un rapport de lancement soumis au PGIP pour suivi de validation (y compris les outils de collecte).
- Présentation du planning de réalisation de l'évaluation et
- La conduite de l'évaluation (entretien, enquête) ;
- Analyse des données ;
- L'élaboration du rapport d'évaluation et sa revue après commentaires de DGF et PGIP
- La finalisation du rapport ;
- La restitution de l'évaluation à la DGF et PGIP

Contenu des rapports :

Les rapports d'évaluations contiendront les sujets suivants :

- Un rapport préliminaire ;
- Un rapport final de maximum 30 pages (sans les annexes), suivant la structure suivante :
 - Page de titre
 - Table des matières
 - Résumé exécutif (3 à 4 pages) avec : description du projet, objectif de l'évaluation, critères d'évaluation, description brève de la méthodologie, résumé des leçons apprises, conclusions et recommandations)
 - Introduction
 - Contexte du projet
 - Méthodologie d'évaluation
 - Résultats de l'évaluation, critère par critère (tous les résultats doivent être soutenus par des faits qualitatifs ou quantitatifs)

- Leçons apprises
- Recommandations (faisables, concrètes et pratiques)
- Conclusions
- Annexes (biographie des consultants, copie de la méthodologie et outils, liste des personnes interviewées, liste des documents consultés, graphiques, etc.) - une copie des tableaux ayant servi à l'analyse - une clé USB de la base des données élaborée sur Excel (.xls ou .xlsx) ; - une présentation PowerPoint reprenant les principaux résultats de l'étude d'évaluation - une restitution des résultats préliminaires est faite à l'équipe de la DGF et PGIP.

Planning de réalisation de l'évaluation

L'évaluation se déroulera en quatre phases. Le calendrier d'évaluation (ci-dessous) fournit une ventilation détaillée du calendrier proposé pour chaque phase sur la période complète. Voici un résumé des produits attendus et des échéances pour chaque phase :

Phase de préparation : Le responsable de l'évaluation effectuera des recherches et des consultations de base pour encadrer l'évaluation ; Préparer un planning pour la gestion et la conduite de l'évaluation.

Phase de démarrage : Cette phase vise à préparer la phase d'évaluation et un plan clair pour la réaliser. La phase initiale comprendra un examen documentaire des données secondaires et une interaction initiale avec les principales parties prenantes (bénéficiaires, Opérateurs économiques, administration, etc).

Phase d'évaluation : Le travail sur le terrain s'étendra sur un mois et comprendra des visites sur le terrain des sites du projet, la collecte de données primaires et secondaires auprès des parties prenantes locales. Une séance de débriefing aura lieu après l'achèvement du travail sur le terrain.

Phase préparation du rapport : L'expert en évaluation analysera les données recueillies au cours de l'examen documentaire et du travail sur le terrain, effectuera des consultations supplémentaires avec les intervenants, au besoin, et rédigera le rapport d'évaluation. Il sera soumis au comité d'évaluation pour l'assurance de la qualité au niveau de la DGF. Les parties prenantes seront invitées à fournir des commentaires qui seront consignés dans une matrice par le gestionnaire de l'évaluation et communiqués à l'équipe d'évaluation pour examen avant la finalisation du rapport.

Phase de rapport final :

- **Restitution du rapport provisoire :**
- **Remise du rapport final :** L'expert en évaluation analysera les données recueillies au cours de l'examen documentaire et du travail sur le terrain, effectuera des consultations supplémentaires avec les intervenants, au besoin, et rédigera le rapport d'évaluation. Il sera soumis au comité d'évaluation pour l'assurance de la qualité. Les parties prenantes seront invitées à fournir des commentaires qui seront consignés dans une matrice par le gestionnaire de l'évaluation et communiqués à l'équipe d'évaluation pour examen avant la finalisation du rapport.

LIVRABLES DE L'ETUDE ET PRESENTATION DES DOCUMENTS

| Principales activités | Délais d'exécution |
|------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Préparation méthodologique + Rédaction du rapport de démarrage + | 10 jours |

| Principales activités | Délais d'exécution |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| documents annexes et contenant des propositions de mesures sanitaires afin d'éviter la propagation du COVID-19 dans les paysages cibles. | |
| Dépôt du rapport provisoire + documents annexes | 20 jours |
| Restitution du rapport provisoire aux parties prenantes | 10 jours |
| Dépôt du rapport final + documents annexes | 20 jours |
| La durée calendaire est estimée à soixante (60) jours pour le Consultant. Elle n'intègre pas les délais de validation des rapports par l'UGP, le Comité ad hoc et la Banque mondiale. | |

Tous les documents et les rapports devront être établis en langue française à l'exception du résumé de l'étude destiné à la population qui sera obligatoirement en langue arabe.

Tous les documents demandés doivent être reliés sous presse (la reliure spiralée n'est pas acceptée), titrés et présentés de façon à permettre leur exploitation durable et de la manière la plus aisée possible.

Les fiches, notes, rapports doivent être présentés sur papier de format 21 x 29,7cm (A4) type 80 grammes. Toutefois, les tableaux qui nécessitent, de par leur contenu, un format supérieur seront présentés sur papier de format A3.

La version définitive du rapport, qui aura pris en compte les commentaires, sera envoyée par le Consultant à l'UGO en dix (10) copies version papier et quatre (4) copies électronique (format word et PDF).

VERIFICATION ET APPROBATION DES RAPPORTS DE L'ETUDES

L'unité de gestion du projet (UGO) sera informée hebdomadairement de l'avancement du travail et du respect du planning d'exécution.

PROPRIETE DES DOCUMENTS

Tous les documents établis ou acquis par le titulaire du marché pour l'exécution de l'étude (photographies, cartes, plans, fiche de description de peuplements, fiches d'enquête socio-économique, fiches d'inventaire, résultats des enquêtes, fichiers des données, programmes informatiques et documents divers...) doivent être remis à l'administration qui en devient le propriétaire exclusif.

Tous ces documents mentionnés ci-dessus ou autres produits sous forme de graphiques, logiciels ou autres, que le contractuel prépare pour le compte du client au titre du présent contrat deviennent et demeurent la propriété du client. Pendant la durée du présent Contrat et les cinq (05) années suivant son expiration, le Contractuel ne divulguera aucune information exclusive ou confidentielle concernant les Services, le présent Contrat, les affaires ou les activités du Client sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de celui-ci.

Qualification et Profil de l'expert en évaluation

Qualification Générale :

Profil de l'expert : Ingénieur ou Master en sciences statistiques, Agro économie, ou un autre domaine équivalent

- Avoir au moins un diplôme universitaire se rapportant aux spécialités citées.
- Ayant une bonne expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans les domaines suivants :
 - La réalisation des études d'évaluation dans le cadre des projets/programmes de gestion des ressources naturelles/projet de développement rural.
 - Expérience professionnelle d'au moins 5 ans en Suivi-évaluation de projets/programmes.

Qualification spécifique :

- La réalisation d'études d'évaluation des projets communautaires, activités innovantes (d'alliances productives, etc):
- Références des missions d'évaluations des études d'évaluation d'impact dans le cadre des Projets de développement en général (des ressources forestières en particulier).

Compétences transversales

- Une bonne connaissance de la directive et de l'approche des projets financés par la banque mondiale ou des bailleurs de fonds.

MODE DE SELECTION :

La sélection et le recrutement du consultant sera réalisé selon la méthode Qualification des Consultants (QC), et ce selon les conditions établies dans les directives "Sélection et emploi des Consultant recrutés par la Banque Mondiale, Juillet2016 (CI : Section VII. Méthodes de sélection agréées pour les services de Consultants, paragraphe 7.11 – 7.12 « Sélection fondée sur les qualifications du Consultant (SQC) »).

Le consultant devra soumettre une offre technique comprenant la compréhension du mandat et la méthodologie de travail et une offre financière qui seront évaluées suivant une grille préétablie par le projet

CRITERES DE SELECTION DU SOUMISIONNAIRE :

Les critères de choix du soumissionnaire seront basés essentiellement sur :

- Son expérience et sa capacité,
- La pertinence de son expérience par rapport à la mission objet des présents TdR(s),
- La connaissance du contexte national et de la directive de la banque mondiale ou des bailleurs de fonds.

ELIGIBILITE ET CONFLITS D'INTERET :

- Les critères d'éligibilité du Règlement de Passation des marchés de la Banque Mondiale sont applicables. De même, les soumissionnaires en situation de conflit d'intérêt au sens de ce même Règlement de Passation des marchés ne pourront être sélectionnés pour la mission.